

Commune : 85290
THIRE

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Document vérifié et numéroté le / /
A
Par

Section : ZM
Feuille(s) : 1
Qualité du plan : 1

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 01/01/1964

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : du 07/12/18 effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie-ci-jointe, dressée
le par M., géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A FONTENAY LE COMTE, le 07/12/18

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par (2)
M. DAMIEN VÉRONNEAU GEOMETRE EXPERT
à FONTENAY LE COMTE
Date : 07/12/18
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



SELARL Damien VÉRONNEAU - Géomètre Expert
104ter, rue de la République - BP 133 - 85203 FONTENAY LE COMTE
Tél : 02-51-69-05-08 Fax : 02-51-69-29-39 E-mail : contact@geometre-fontenay.com

Dossier

18 381

Date

07/12/2018

Dessiné par

XB